

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

## ADMINISTRATION GENERALE

### REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES - PROJET

La commune de Thonon-les-Bains dispose de différents bâtiments et espaces permettant d'accueillir réunions et manifestations diverses, répartis sur l'ensemble de son territoire :

Il s'agit des installations suivantes :

- Espace des Ursules, 2 Avenue d'Evian,
- Espace Tully, 8 Avenue des Abattoirs,
- Château de Sonnaz, Rue Michaud.

Différents espaces au sein de ces unités peuvent faire l'objet de mises à disposition gratuites ou payantes. Un projet de règlement d'utilisation de ces équipements a été mis au point afin de préciser les conditions d'accès, de réservation et d'usage.

Le projet de règlement est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Sur proposition de Monsieur LAHOTTE, considérant le projet de règlement intérieur des installations municipales susvisées, le Conseil Municipal approuve, par 37 voix pour et 2 voix contre (Monsieur DALIBARD et Monsieur DUVOCELLE), la proposition présentée.

----- Fin du document -----